



Assemblée générale

Distr. générale
3 août 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 22 b) de la liste préliminaire*

**Groupes de pays en situation particulière : suivi
de la deuxième Conférence des Nations Unies
sur les pays en développement sans littoral**

Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [75/228](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-seizième session, un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Le Secrétaire général y examine les progrès accomplis au regard des priorités du Programme d'action de Vienne, notamment les actions menées par les États Membres, le système des Nations Unies et d'autres organisations, et recense les principales difficultés rencontrées.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a brusquement interrompu les progrès réalisés dans presque tous les domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne. Les pays en développement sans littoral ont été durement touchés par les mesures transfrontalières adoptées pour maîtriser la propagation de la COVID-19, qui ont provoqué une contraction des échanges et des flux de biens essentiels. La coopération régionale et l'amélioration de la connectivité sont nécessaires à la reprise du commerce et à la croissance dans les pays en développement sans littoral qui sont confrontés à d'importants délais et à de lourds frais de transit. Les répercussions budgétaires de la pandémie accroissent le risque de surendettement de ces pays, et limitent la marge de manœuvre budgétaire et décisionnelle dont ils disposent pour procéder à des investissements essentiels à la reprise et, notamment, acquérir des vaccins. Bien qu'il existe des signes de relance à l'échelle mondiale, les pays en développement sans littoral ont pris du retard et risquent d'attendre longtemps la reprise de leur activité économique. Dans ce contexte, le rapport présente certaines recommandations clés pour promouvoir la réalisation du Programme d'action de Vienne malgré ces circonstances difficiles.

* [A/76/50](#).



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport une analyse complète des progrès récemment accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et de la déclaration politique de l'examen à mi-parcours couvrant les six domaines d'intervention prioritaires. Le rapport met en relief les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les pays en développement sans littoral et les progrès accomplis au regard du document d'orientation pour une mise en œuvre accélérée du Programme d'action. Il indique aussi les activités poursuivies par le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

2. Ce rapport a été établi sur la base des réponses soumises par les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales ainsi que par certains États Membres qui ont répondu à l'appel lancé à cet effet. Compte tenu de la limite imposée au nombre de mots, ces réponses sont présentées sous forme de résumé ; leur texte intégral est disponible sur le site Web du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le rapport est également basé sur des données provenant de sources secondaires présentées dans l'annexe statistique.

II. Aperçu général du développement socioéconomique dans les pays en développement sans littoral et des conséquences de la pandémie

3. Les progrès accomplis par les pays en développement sans littoral dans le cadre de leur développement socioéconomique et en direction des objectifs de développement durable, qui étaient inégaux avant la pandémie de COVID-19, ont été brusquement interrompus par cette dernière, car les restrictions aux déplacements ont amplifié les vulnérabilités géographiques et structurelles existantes. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel, qui était de 4,3 % en 2019, a chuté à -2,4 % en 2020. L'investissement étranger direct (IED) s'est contracté de 31 % pour tomber à 15 milliards de dollars en 2020, soit le niveau global le plus faible enregistré depuis 2007.

4. La faiblesse des cours et de la demande des produits de base a exacerbé les problèmes budgétaires et de financement extérieur. Les exportations de marchandises ont diminué de 11 % pour tomber à 168 milliards de dollars en 2020. La pandémie a également entravé la poursuite des transformations économiques structurelles.

5. Les envois de fonds des migrants ont baissé de 6 % pour s'établir à 35 milliards de dollars en 2020. Ces transferts sont une source essentielle de financement extérieur et représentent, de surcroît, plus de 10 % du PIB dans un quart des pays en développement sans littoral, et plus de 20 % du PIB dans cinq d'entre eux. Outre qu'elle limite à court terme le volume des envois de fonds destinés aux pays en développement sans littoral, la pandémie remet également en question leur viabilité à long terme. Le tourisme a pratiquement cessé, ce qui a des répercussions particulièrement notables sur les 13 pays en développement sans littoral dont les recettes provenant du tourisme international contribuaient pour plus de 10 % aux recettes d'exportation totales avant la pandémie. Dans un grand nombre de ces pays, le tourisme est également une source majeure d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes. Le ralentissement des envois de fonds de l'étranger des migrants et l'arrêt pratiquement total du tourisme par suite de la pandémie menacent d'avoir des effets structurels de longue durée dans les pays en développement sans littoral.

6. La proportion de la population des pays en développement sans littoral vivant en dessous du seuil de pauvreté international, soit 1,90 dollar par jour, était tombée de 27,3 % en 2015 à 23,9 % en 2019. La pandémie a toutefois inversé cette évolution puisque, selon les estimations effectuées à l'échelle mondiale, entre 119 millions et 124 millions de personnes seraient tombées dans la pauvreté en 2020. L'emploi, exprimé en pourcentage de la population totale, est passé de 62,6 % en 2019 à 60,2 % en 2020. Les répercussions les plus fortes en ce domaine ont été observées dans le secteur des services et dans le secteur manufacturier informel, dans lesquels les femmes et d'autres groupes vulnérables sont représentés de manière disproportionnée. Dans le même temps, la proportion de personnes bénéficiant d'au moins un type de prestation sociale dans les pays en développement sans littoral (14,2 %), était nettement inférieure à la moyenne mondiale (46,9 %).

7. En 2019, tous les indicateurs de la sécurité alimentaire dans les pays en développement sans littoral faisaient état d'une détérioration de la situation, qui s'est probablement encore plus dégradée par suite de la pandémie. Les mesures prises pour enrayer la propagation de la COVID-19 ont perturbé les chaînes d'approvisionnement, ce qui a provoqué des pénuries de produits alimentaires et a fait monter les prix. Bien que la proportion de la population utilisant des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de base ait augmenté depuis 2015, elle demeure bien inférieure aux moyennes mondiales, en particulier dans les zones rurales, ce qui réduit les possibilités de recourir au lavage des mains en tant que première mesure de protection contre la COVID-19.

8. Avant la pandémie, les pays en développement sans littoral avaient affiché des progrès au regard des indicateurs de santé, notamment le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et des nourrissons, l'incidence du VIH, du paludisme et de l'hépatite B, et l'accès aux vaccins. La pandémie a provoqué un repli en ce domaine par suite de la précarité des systèmes de santé et de la faiblesse du pourcentage de professionnels de santé et de lits d'hôpital par habitant. Les pays en développement sans littoral sont tributaires de l'importation de matériels médicaux et de produits pharmaceutiques et souffrent du ralentissement des échanges et du transit transfrontaliers dû à la pandémie. Les rares fournitures et matériels médicaux disponibles qui devaient servir au traitement de personnes souffrant de maladies graves ont été réaffectés.

9. La pandémie a également de lourdes répercussions sur l'éducation. En novembre 2020, plus de 50 % des établissements scolaires des pays en développement sans littoral étaient en partie ou totalement fermés. Un système d'instruction à distance, dispensé grâce à l'apprentissage en ligne, à des applications mobiles, et à des émissions télévisées et radiodiffusées, a été mis en place. Certains pays n'ont toutefois guère de possibilité de recourir à ces options en raison des carences de leur infrastructure numérique. Les enfants des zones rurales sont défavorisés.

10. Bien que des progrès aient été réalisés selon plusieurs indicateurs de l'égalité des genres jusqu'en 2019, la COVID-19 impose une charge supplémentaire aux femmes et aux filles. À l'échelle mondiale, 70 % des personnes employées dans les secteurs sanitaires et sociaux sont des femmes, qui sont de ce fait plus susceptibles d'être exposées au virus. L'incidence de la violence fondée sur le genre a également augmenté, de nombreuses femmes étant confrontées à une aggravation de la violence domestique durant les périodes de confinement.

11. Les pays en développement sans littoral comptent parmi les pays les plus vulnérables aux ramifications des changements climatiques, notamment les périodes de sécheresse, la désertification, la dégradation des terres et la fonte des glaciers. La superficie du couvert forestier, qui ne cesse de diminuer, est tombée de 17,0 % en

2015 à 16,6 % en 2020. La pandémie a accru la vulnérabilité des pays en développement sans littoral et réduit leur capacité d'adaptation aux changements climatiques. La phase de reprise et de redressement offre aux gouvernements la possibilité d'intégrer la réduction des risques et le renforcement de la résilience dans leurs politiques publiques en mettant l'accent sur l'innovation, l'équité et la préparation. Les efforts de relance doivent davantage privilégier la diversification de l'économie, l'accroissement des capacités de production, l'innovation, l'acquisition de compétences et de savoirs, l'économie verte et la résilience.

12. Les sections qui suivent présentent plus en détail les progrès accomplis et les répercussions de la pandémie de COVID-19 au niveau des domaines d'intervention prioritaires du Programme d'action de Vienne dans les pays en développement sans littoral.

III. État de la mise en œuvre des priorités définies dans le programme d'action de Vienne

Priorité 1 : questions fondamentales de politique en matière de transit

13. Les mesures contraignantes prises par suite de la COVID-19 aux frontières des pays en développement sans littoral et des pays de transit, notamment les fermetures de frontières, les obligations de se soumettre à un test et les périodes de quarantaine, la désinfection des camions, la limitation du nombre de personnes pouvant se trouver dans ces derniers et l'imposition de strictes mesures de distanciation sociale ont eu des répercussions considérables sur le transit des biens et des services. Les restrictions imposées aux frontières ont gravement entravé la livraison en temps opportun de biens essentiels, tels que denrées alimentaires, fournitures médicales, combustibles et carburants, ainsi que l'accès à ces derniers, et elles ont encore accru les coûts déjà élevés des échanges et des transports dans les pays en développement sans littoral. Par exemple, en Afrique, où 90 % de toutes les marchandises sont transportées par la route, des retards considérables ont été observés à la traversée de certaines frontières, notamment à Malaba, entre le Kenya et l'Ouganda, et à Beitbridge, entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, en raison des exigences sanitaires des pays et des différentes restrictions imposées par ces derniers. Les mesures prises pour maîtriser la propagation de la COVID-19 ont, de manière générale, fortement réduit la liberté de transit dans de nombreux pays en développement sans littoral.

14. Durant la période considérée, de nombreux pays en développement sans littoral et pays de transit ont levé certaines restrictions de manière à ne procéder qu'à des fermetures partielles, en fonction de la situation épidémiologique. Ils ont également pris des mesures pour faciliter les échanges en adoptant des solutions numériques ou sans contact ; en ouvrant des voies prioritaires pour un passage plus rapide ; en procédant à des opérations de traitement et de livraison sans contact ; et en abaissant les frais et les pénalités d'entreposage des marchandises. Certaines communautés économiques régionales ont formulé des réglementations de facilitation des transports, du commerce et du transit transfrontaliers sur le modèle de directives internationales comme celles de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

15. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a publié des recommandations dans le cadre du programme du Système douanier automatisé (SYDONIA) pour aider les administrations des douanes à adapter le recours au système SYFONIAWorld à la situation créée par la COVID-19. Le nouveau cadre juridique établi pour la numérisation intégrale du système TIR, appelé système électronique TIR (eTIR), est entré en vigueur en mai 2021. Ce système

permet de réaliser des opérations de passage des frontières sans papier et sans contact et contribuera dans une large mesure à assurer le fonctionnement des opérations frontalières dans de telles situations d'urgence.

16. Durant la période considérée, l'Ouzbékistan et le Turkménistan ont adhéré au Protocole d'amendement à la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, de sorte que le nombre de pays en développement sans littoral qui sont des parties contractantes est passé à 21 (66 % de tous ces pays).

17. Bien qu'il soit possible de recourir aux instruments juridiques internationaux concernant le transport international de marchandises et de passagers pour coopérer et faire face aux situations de pandémie, il importe de les renforcer en leur ajoutant des dispositions applicables en situation d'urgence. Il faut aussi que les pays en développement sans littoral et les pays de transit adhèrent aux instruments juridiques pertinents régissant les opérations de transit et de transport et aient recours dans une plus large mesure à ces derniers pour renforcer la résilience des dessertes transfrontalières et des chaînes d'approvisionnement.

Priorité 2 : développement et entretien de l'infrastructure

18. La pandémie de COVID-19 a entravé l'extension des infrastructures de transport dans de nombreux pays. Certains d'entre eux ont remis à une date ultérieure les projets d'infrastructure physique non essentiels ou en ont réduit l'ampleur par suite de la diminution des recettes de péage et de la réaffectation des ressources. Bien que de nombreux pays aient relancé leurs projets d'infrastructure au troisième trimestre de 2020, les progrès restent lents. Les retards sont toutefois pour l'essentiel temporaires. Selon la Banque mondiale, plus de 250 projets d'infrastructures devant être réalisés dans des pays en développement ont été annulés ou repoussés ; le nombre de projets entravés a atteint un maximum en avril et en mai 2020, pour diminuer par la suite. À la fin de 2020, les activités concernant près de 20 % des projets dont la poursuite avait été perturbée avaient repris.

19. Malgré la COVID-19, certains pays en développement sans littoral déploient des efforts pour élargir et améliorer leurs infrastructures de transport. Par exemple, le Paraguay a accru de 17 % le montant des dépenses consacrées aux travaux de prolongement de son réseau routier en 2020 ; en mai 2021, le Botswana et la Zambie ont ouvert le pont routier et ferroviaire de Kazungula qui relie les deux pays ; le Kazakhstan a entrepris de mettre en œuvre son programme pour la période 2020-2025, dans le cadre duquel il construit ou reconstruit des tronçons routiers sur une longueur de 10 000 kilomètres et répare 11 000 kilomètres de routes ; en décembre 2020, l'Afghanistan et l'Iran ont conjointement inauguré la ligne ferroviaire reliant Herat et Khaf ; et, en février 2021, la construction de la ligne de chemin de fer allant de Kano (Nigéria) à Maradi (Niger) a débuté.

20. En 2020, les sécheresses historiques qui ont sévi dans le bassin hydrographique du fleuve Paraguay ont eu des répercussions sur la principale voie de transport fluvial Paraguay-Parana empruntée pour le commerce international paraguayen. Au début de 2021, des routes et des ponts de certains pays en développement sans littoral, notamment le Botswana, le Malawi, le Paraguay et le Zimbabwe, ont été endommagés par des chutes de pluie extrêmes, ce qui témoigne de l'importance que revêt la résilience des infrastructures de transport.

21. Au total, il faudra construire près de 200 000 kilomètres de routes à revêtement en dur et plus de 46 000 kilomètres de voies ferrées dans les pays en développement sans littoral pour porter la densité routière/ferroviaire de ces derniers à un niveau correspondant à la moyenne mondiale. Il est important que les efforts de relance

donnent lieu à la mobilisation de ressources plus importantes au profit du développement des infrastructures de transport.

22. Le volume des transports de passagers aériens (mesuré en millions de voyageurs-kilomètre) dans les pays en développement sans littoral avait augmenté de 2 % entre 2018 et 2019. La pandémie de COVID-19 est toutefois un défi sans précédent pour l'industrie des transports aériens. Selon l'Association du transport aérien international, le nombre de passagers aériens a chuté de 66 % à l'échelle mondiale et cette contraction, qui est la plus forte de toute l'histoire de l'aviation, est particulièrement prononcée dans les pays en développement sans littoral. Il sera essentiel de poursuivre les efforts visant à maîtriser les taux d'infection, d'accroître le nombre de vaccinations et d'obtenir l'appui des pouvoirs publics pour piloter la reprise du secteur des transports aériens tout en veillant à ce qu'elle soit compatible avec les objectifs climatiques.

23. Le nombre d'abonnements aux services cellulaires mobiles dans les pays en développement sans littoral a augmenté de 4 % de 2018 à 2019, tandis que le nombre d'internautes s'est accru de 12 % pour atteindre 27,4 % de la population. À titre de référence, 87 % des habitants des pays développés avaient utilisé l'Internet en 2019. Cette même année, la proportion de personnes connectées à l'Internet dans les pays en développement sans littoral n'était que de 21 % pour les femmes contre 33 % pour les hommes, et de seulement 16 % de la population rurale contre 49 % de la population urbaine. Les principaux défis que pose l'amélioration de la connectivité aux technologies de l'information et des communications tiennent au prix du haut débit, qui est plus élevé dans ces pays que dans les pays côtiers, au manque d'infrastructure ; à la faiblesse du pouvoir d'achat et à une connaissance limitée des outils numériques.

24. La COVID-19 a fait ressortir l'importance grandissante que revêt la connectivité et les technologies numériques qui permettent de poursuivre des activités en maintenant la distanciation physique. Bien que certains pays en développement sans littoral encouragent la connectivité numérique et les technologies de l'information et des communications, notamment en assouplissant les réglementations et en abaissant les tarifs, il faudra faire plus pour combler le fossé numérique. Il importera de poursuivre des réformes législatives et d'orientations propices à un environnement favorable aux activités numériques pour accroître la rapidité des connexions Internet, améliorer leur accessibilité et ramener leur coût à un niveau abordable.

25. La proportion moyenne de la population ayant accès à l'électricité dans les pays en développement sans littoral est passée de 56,3 % en 2017 à 58,0 % en 2019. De fortes disparités continuent d'être enregistrées entre les taux observés dans les zones urbaines (87 %) et dans les zones rurales (45 %). L'accès à l'électricité est également inégal selon les niveaux de revenus. Les progrès enregistrés en ce qui concerne l'accès aux combustibles et aux modes de cuisson propres sont lents. Selon les estimations, le taux d'accès dans ces pays était de 27 % en 2019, soit un niveau bien inférieur à la moyenne mondiale de 66 %. La pandémie a mis en relief l'importance cruciale que revêt l'accès ininterrompu des établissements de santé à l'électricité, ainsi qu'aux services d'approvisionnement en eau et aux infrastructures des technologies de l'information.

Priorité 3 : commerce international et facilitation du commerce

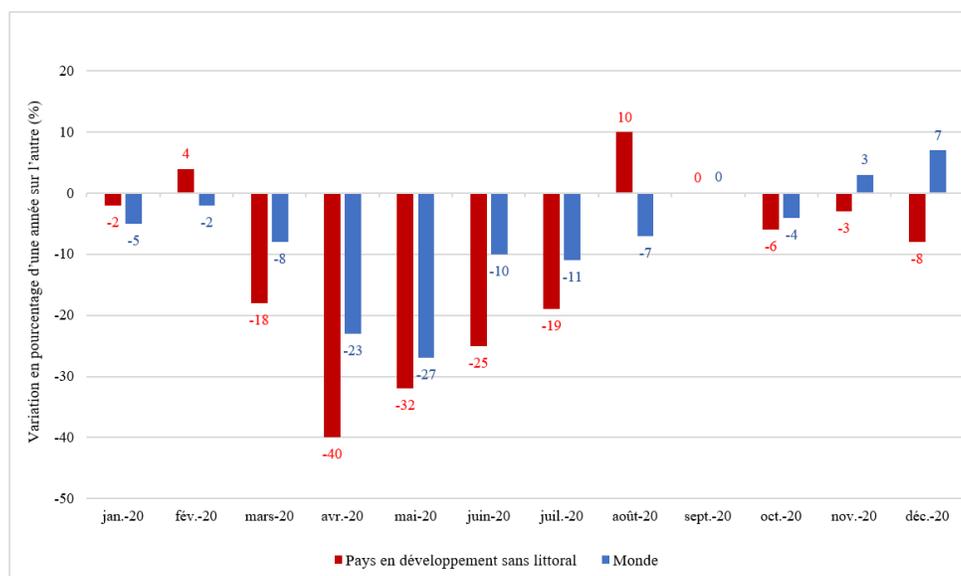
26. Le commerce international est important pour les économies des pays en développement sans littoral, comme en témoigne le pourcentage relativement élevé de sa contribution au PIB, qui était de 73 % en 2019. Ces pays étant fortement tributaires du commerce, et surtout des exportations de produits de base, ils ont été extrêmement touchés par les chocs enregistrés au niveau de la demande et de l'offre

mondiales. Le commerce international de marchandises s'est contracté de 6 % par suite de la COVID-19, et les pays en développement sans littoral ont été particulièrement touchés.

27. Selon l'OMC, les exportations des pays en développement sans littoral ont diminué de 40 % entre avril 2019 et avril 2020, soit un pourcentage représentant près du double de celui de la baisse des exportations mondiales induite par la COVID-19. Elles ont continué de diminuer, de jusqu'à 8 %, malgré la reprise des échanges mondiaux vers la fin de 2020 et l'augmentation de 7 % des exportations mondiales. Voir la figure I.

Figure I
Évolution mensuelle des exportations des pays en développement sans littoral et des exportations mondiales

(Pourcentage)

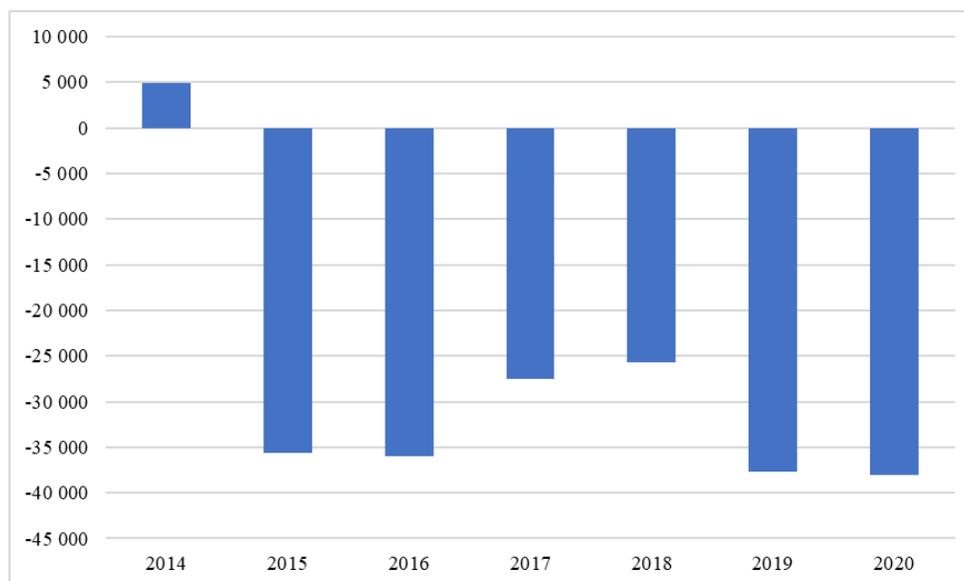


Source : Secrétariat de l'OMC, données établies à partir des statistiques de Trade Data Monitor.

28. Selon la CNUCED, la balance commerciale des pays en développement sans littoral s'est dégradée pour tomber de -36 milliards de dollars en 2019 (16 % des importations) à -37 milliards de dollars en 2020 (18 % des importations). Ces pays ont affiché des déficits commerciaux pendant six années consécutives (voir la figure II). Il sera donc nécessaire de financer les importations dans une plus large mesure au moyen de l'aide publique au développement (APD), d'investissements étrangers directs ou d'emprunts, ce qui risque de compromettre la viabilité de la dette à long terme. La persistance de déficits commerciaux entrave également les efforts de développement durable et la reprise après la pandémie.

Figure II
Balance commerciale des pays en développement sans littoral

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : UNCTADstat.

29. La pandémie a révélé les lacunes des régimes de facilitation des échanges et menace d'éliminer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes en ce domaine. La fermeture des frontières et les mesures frontalières adoptées par les pays de transit pour limiter la propagation du virus ont eu des répercussions sur la circulation des biens et des services à destination des pays en développement sans littoral. Cette situation a eu de lourdes répercussions sur ces derniers, car il leur est devenu difficile de maintenir des liaisons avec les marchés mondiaux. Elle a encore intensifié les problèmes qu'ils rencontrent, notamment en allongeant les délais d'exportation, en accroissant le coût des échanges et en entachant d'incertitudes les temps de transit.

30. La pandémie offre toutefois aussi des possibilités d'accélérer la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce pouvant contribuer à freiner la propagation du virus et à faciliter les échanges. Dans le cadre des mesures qu'ils ont prises pour faire face à la COVID-19, certains pays en développement sans littoral ont accru leur recours à des outils numériques pour rationaliser les processus aux frontières, notamment en numérisant les documents commerciaux. Les pays en développement sans littoral, dans leur ensemble, ont toutefois pris du retard dans la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Selon les estimations, ils avaient exécuté 50,7 % de tous les engagements devant être notifiés dans le cadre de l'Accord de l'OMC en avril 2021, contre 34,7 % en 2020. Au total, 14,7 % des engagements avaient été désignés pour mise en œuvre après une période supplémentaire (catégorie B) et 34,7 % des engagements avaient été désignés comme nécessitant une assistance technique en vue de leur mise en œuvre (catégorie C). La COVID-19 a montré à quel point il est important de mettre pleinement en œuvre l'Accord de l'OMC, en particulier les mesures visant à faciliter le transit, la disponibilité d'informations et l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

31. La pandémie a également fait ressortir l'intérêt des technologies numériques, en particulier pour le commerce électronique. Le recours à ce dernier a considérablement

augmenté à l'échelle mondiale. Les pays en développement sans littoral ont toutefois pris du retard en ce domaine en raison des insuffisances de leur infrastructure numérique, qui les empêche de tirer parti de possibilités nationales et internationales.

Priorité 4 : intégration et coopération régionales

32. Les pays en développement sans littoral poursuivent leurs efforts d'intégration et de coopération régionales dans le but de surmonter les difficultés posées par leur enclavement et de renforcer leurs liens avec l'économie mondiale. Selon les données de l'OMC, en juin 2021, ces pays étaient, en moyenne, parties à 4,2 accords commerciaux régionaux. Les pays de ce groupe situés en Europe et en Asie participaient en moyenne à environ cinq accords régionaux, contre trois en moyenne pour les pays se trouvant en Afrique.

33. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine revêt une grande importance pour les pays en développement sans littoral d'Afrique. Les échanges dans le cadre de cet Accord ont officiellement commencé le 1^{er} janvier 2021. Treize de ces pays ont jusqu'à présent ratifié l'Accord. Ils ont consenti à libéraliser jusqu'à 97 % de leurs lignes tarifaires pour les échanges intra-africains et à éliminer les obstacles non tarifaires au commerce des marchandises et des services. D'après les estimations de la Banque mondiale, d'ici 2035, l'Accord pourrait accroître le volume total des exportations de 29 % en Afrique, les échanges intracontinentaux de 81 % et les exportations vers le reste du monde de 19 %, essentiellement au profit du secteur manufacturier. L'Éthiopie, le Malawi, le Rwanda et le Zimbabwe devraient, selon les projections, accroître leurs exportations au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine de 59 %, 34 %, 38 % et 59 %, respectivement, d'ici 2035, par rapport à ce qu'elles auraient été si l'Accord n'avait pas été conclu. Ce dernier devrait également permettre d'accroître les investissements étrangers directs intrarégionaux.

34. Dans la région Asie-Pacifique, la signature du Partenariat économique global régional en novembre 2020 témoigne d'une volonté renouvelée d'intégration régionale. L'accord couvre le commerce des biens et des services, les investissements et la coopération économique et technique. Il crée également de nouvelles règles pour le commerce électronique, la propriété intellectuelle, la passation des marchés publics, la concurrence et les petites et moyennes entreprises. En ce qui concerne les pays en développement sans littoral, l'accord présente de l'intérêt pour la République démocratique populaire lao ainsi que pour les pays de transit voisins.

35. Les organisations pertinentes du système des Nations Unies continuent d'apporter leur appui au renforcement de l'intégration et de la coopération régionales. La Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique soutiennent le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Ce dernier est utile aux pays d'Asie centrale, ainsi qu'à l'Afghanistan et à l'Azerbaïdjan, car il leur offre une plateforme leur permettant de collaborer à des questions techniques concernant, notamment, l'énergie, les transports durables, le commerce, le développement fondé sur le savoir, l'innovation et l'égalité femmes-hommes dans la région. La Commission économique pour l'Afrique, la CNUCED, le Centre du commerce international et la Commission de l'Union africaine aident de même les pays en développement sans littoral à formuler des stratégies nationales pour les opérations dans la Zone de libre-échange continentale africaine.

36. De nouvelles initiatives de coopération régionale pour l'atténuation des crises et la reprise ont été lancées dans le contexte de la pandémie. Le Programme spécial a approuvé la Déclaration de Bichkek intitulée : « Renforcer la coopération régionale pour soutenir la reprise socioéconomique après la pandémie de COVID-19 ». La

Communauté de développement de l'Afrique australe a également adopté des lignes directrices pour l'harmonisation et la facilitation de la circulation de biens et services essentiels dans la région. L'Union africaine, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique, a entrepris de formuler des directives pour la facilitation du commerce et des transports de personnes, de biens et de services en Afrique durant la pandémie de COVID-19. Plusieurs pays d'Amérique latine collaborent à une version 2.0 du guichet unique du commerce extérieur, qui présente de nouvelles fonctionnalités, utilise des technologies plus modernes, permet d'obtenir plus rapidement les autorisations, et de réduire les coûts, et a recours à des codes paramétrés et des mécanismes de paiement électroniques pour accroître la cybersécurité.

Priorité 5 : transformation des structures de l'économie

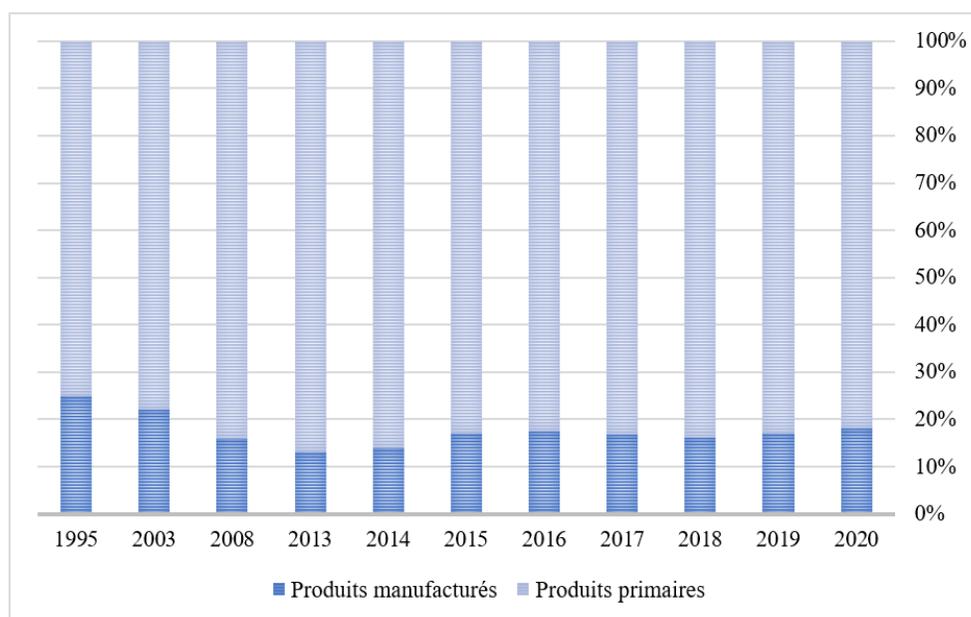
37. Les progrès réalisés dans le cadre de la transformation des structures de l'économie sont limités dans la plupart des pays en développement sans littoral. La contribution de la valeur ajoutée par le secteur manufacturier au PIB a été de l'ordre de 10 % en 2018 et en 2019. La part des biens manufacturés dans le total des exportations est demeurée inférieure à 20 % malgré les efforts de transformation structurelle, bien qu'elle ait légèrement augmenté pour atteindre 18,1 % en 2020 contre 17,2 % en 2019 (figure III). La contribution de la valeur ajoutée des services au PIB est plus élevée (46 % en 2019) mais est bien inférieure à la moyenne mondiale qui est de 65 %. La participation des pays en développement sans littoral aux échanges de services commerciaux est également demeurée faible, et ces pays ont enregistré un déficit de 11 milliards de dollars en 2019 au titre du commerce des services.

38. Le secteur agricole continue d'être la principale source de travail dans les pays en développement sans littoral, puisque 43,8 % des emplois, en moyenne, lui sont imputables. La contribution de la valeur ajoutée du secteur agricole est passée de 14,71 % du PIB en 2018 à 17,22 % en 2019, mais a diminué dans 16 pays. Les pays en développement sans littoral continuent d'enregistrer une baisse de leur productivité agricole et ne peuvent par conséquent pas saisir la possibilité d'industrialiser leur agriculture et d'étendre leurs chaînes de valeur agricoles.

39. Les produits de base constituent plus de 60 % des exportations de 80 % des pays en développement sans littoral. L'indice de concentration¹ témoigne du manque de diversité des exportations de ces pays, puisqu'il est demeuré de l'ordre de 0,45 % depuis l'adoption du Programme d'action de Vienne. Cette forte concentration expose les pays aux chocs extérieurs et limite leur compétitivité et leur capacité de produire des articles à forte valeur ajoutée. La pandémie a fait ressortir les vulnérabilités structurelles des pays producteurs de produits de base en provoquant la fermeture de mines et l'interruption d'activités agricoles, ce qui a eu des répercussions directes sur l'offre de ces produits. Cette situation a contribué à la chute et à la forte volatilité des prix des produits de base et des taux de change et a donc provoqué de graves incertitudes macroéconomiques.

¹ L'indice de concentration des produits montre dans quelle mesure les exportations et les importations de pays différents sont concentrées sur quelques produits ou réparties de manière plus homogène entre différents produits. Sa valeur est comprise entre 0 et 1 ; une valeur proche de 1 indique que les exportations ou les importations du pays concernent un très petit nombre de produits.

Figure III
**Part des produits de base primaire et des biens manufacturés
dans les exportations**



Source : UNCTADstat.

40. En dépit de son importance, le secteur privé des pays en développement sans littoral demeure de taille limitée et se compose essentiellement de micro-, petites et moyennes entreprises. Les informations provenant de la base de données *Doing Business* de la Banque mondiale montrent que la plupart des pays en développement sans littoral sont en retard par rapport aux autres pays si l'on considère la facilité de la poursuite d'une activité économique. En 2020, seulement un pays en développement sans littoral était classé parmi les 20 premiers sur la base de ce critère, et plus de la moitié des autres pays de ce groupe se trouvaient dans la partie inférieure du classement. Le rapport *Doing Business 2020* note que, dans les pays à faible revenu, parmi lesquels figurent de nombreux pays en développement sans littoral, un entrepreneur consacre l'équivalent d'environ 50 % du revenu par habitant du pays pour monter une entreprise, contre à peine 4,2 % dans les pays à revenu élevé. Le temps nécessaire pour lancer une entreprise fait partie des obstacles rencontrés puisqu'il faut près de six fois plus longtemps, en moyenne, pour monter une entreprise dans les 50 pays classés dans la moitié inférieure du classement que dans les 20 pays figurant en tête de ce dernier. La COVID-19 a eu des répercussions négatives sur les micro-, petites et moyennes entreprises qui ont généralement moins d'actifs et de réserves liquides pour pouvoir amortir les pénuries de liquidité provoquées par des mesures de confinement.

Priorité 6 : moyens de mise en œuvre

41. L'aide publique au développement accordée aux pays en développement sans littoral a augmenté de 3,8 % en 2019 par rapport à 2018, pour atteindre 29,5 milliards de dollars, soit 18 % de l'APD aux pays en développement. Les flux d'aide continuent de bénéficier essentiellement à quelques-uns de ces pays. En 2019, cinq de ces pays ont reçu 53 % de l'APD. Cette dernière demeure une source essentielle de financement du développement extérieur et un important moyen pour les pays en développement sans littoral de financer une reprise durable.

42. En 2019, les pays en développement sans littoral ont bénéficié de décaissements à hauteur de 7,7 milliards de dollars au titre de l'initiative Aide pour le commerce, soit un montant légèrement inférieur à celui de 2018 (8,0 milliards de dollars). La proportion de l'aide totale pour le commerce bénéficiant aux pays en développement sans littoral, qui est de 17 %, ne s'est pas modifiée depuis 2017. Près d'un tiers des flux d'aide pour le commerce à destination des pays en développement sans littoral effectués en 2019 ont été consacrés aux infrastructures énergétiques (30,8 %), à l'agriculture (27,6 %), aux transports et aux infrastructures d'entreposage (20,1 %), et à d'autres catégories (21,5 %).

43. Selon la CNUCED, les investissements étrangers directs à destination des pays en développement sans littoral ont diminué de 31 % pour tomber de 22,3 milliards de dollars en 2019 à 15,4 milliards de dollars en 2020. Cette baisse a été enregistrée dans le contexte de la chute de 42 % des flux mondiaux d'investissements étrangers directs observée en 2020 par rapport à 2019. La CNUCED a également indiqué que les annonces d'investissements étrangers directs dans de nouvelles opérations, qui sont une indication de l'évolution future de ces flux, ont diminué de 52 %. L'augmentation de 28 % de la valeur des financements internationaux dans des projets visant les énergies renouvelables et les infrastructures de transport est toutefois encourageante. Il est peu probable que les investissements étrangers directs reprendront dans les pays en développement sans littoral en 2021 par suite des difficultés financières rencontrées. Les organismes de promotion de l'investissement joueront un rôle crucial, compte tenu de leur état de préparation, pour faciliter le rétablissement de niveau d'investissement plus élevé.

44. Comme indiqué précédemment, les flux d'envois de fonds à destination des pays en développement sans littoral ont diminué de 6,1 % entre 2019 et 2020. Les restrictions aux déplacements et les fermetures des frontières imposées dans le but d'enrayer la propagation de la COVID-19 ont eu des répercussions sans précédent sur la main-d'œuvre migrante. Le coût des envois de fonds est, de surcroît, demeuré élevé à l'échelle mondiale puisqu'il était de 6,8 %, soit un niveau bien supérieur à la cible de 3 % des objectifs de développement durable. La contraction des envois de fonds a provoqué la perte d'une source de financement de secours cruciale pour de nombreux ménages vulnérables.

45. Les conséquences financières de la pandémie accroissent le risque de surendettement des pays en développement sans littoral et limitent les ressources pouvant être consacrées à des investissements essentiels dans la reprise, y compris l'accès aux vaccins. L'endettement extérieur de ces pays représentait 58,1 % du PIB en 2019, contre 25,9 % en moyenne pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Le risque de surendettement est considéré comme élevé pour dix pays en développement sans littoral et comme modéré pour huit autres. Le montant moyen du service total de la dette représentait, selon les estimations, 28 % des recettes d'exportation de ce groupe de pays en 2019 contre 18,4 % en 2014. Vingt-deux pays en développement sans littoral sont admissibles à bénéficier de l'Initiative de suspension des paiements du service de la dette jusqu'en décembre 2021. Le montant total des paiements dus à ce titre par ces pays se chiffrait à 9,1 milliards de dollars en 2020 et à 9,4 milliards en 2021. La dette extérieure de nombreux pays en développement sans littoral a toutefois été contractée sans garantie auprès de sources privées.

IV. Appui des organismes des Nations Unies et des organisations internationales ; document d'orientation des Nations Unies visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne ; suivi et examen

46. Dans ses résolutions [74/233](#) et [75/228](#), l'Assemblée générale demande aux organismes des Nations unies et aux organisations internationales et régionales d'aider les pays en développement sans littoral à mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne et à lutter efficacement contre la pandémie ([75/228](#)). Cette section décrit les efforts entrepris essentiellement sur la base du document d'orientation pour accélérer la mise en œuvre du programme d'action de Vienne.

47. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a continué de coordonner les activités du système des Nations Unies. Il s'efforce, dans ce cadre, d'assurer la bonne mise en œuvre du programme d'action de Vienne ainsi que la préparation concertée d'un appel conjoint des Nations Unies en faveur de la facilitation de services de transport et de transit à destination et en provenance de pays en développement sans littoral et d'une déclaration conjointe avec l'Organisation mondiale des douanes sur la facilitation du commerce et du transit durant la pandémie de COVID-19. Le Bureau a assuré un soutien technique aux pays en développement sans littoral dans le domaine de la COVID-19 et a tenu avec des partenaires plusieurs réunions, dont une réunion du Groupe d'experts avec les bureaux des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents sur les répercussions de la COVID-19 sur les pays en développement sans littoral et les réponses devant être apportées ; la viabilité de la connectivité des transports et du commerce dans la région de la mer Caspienne ; l'exploitation des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine pour promouvoir le bon fonctionnement des couloirs ; l'établissement d'un rapport conjoint avec le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral sur l'impact de la COVID-19 sur ces pays et les réponses à apporter ; et le financement d'une reprise durable après la pandémie de COVID-19 dans ces pays. Le Bureau du haut représentant et ses partenaires ont organisé des ateliers de formation virtuels à l'intention des responsables de l'action publique des pays en développement sans littoral et des pays de transit portant sur le renforcement des capacités de conception de projets d'infrastructures de transport pouvant attirer des financements.

48. Les bureaux des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents ont aidé les pays en développement sans littoral à procéder à l'évaluation nationale de l'impact socioéconomique de la COVID-19 et des réponses apportées, et à formuler des plans nationaux de développement, comme la stratégie de développement quinquennal 2021-2025 du Kazakhstan et le neuvième plan de développements socioéconomique national (2021-2025) de la République démocratique populaire lao.

49. En 2020, la Commission économique pour l'Europe a promu le Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route, concernant la lettre de voiture électronique et sa mise en œuvre dans les régions couvertes par l'Organisation de coopération économique. Elle s'efforce de mettre en œuvre le projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie et utilisera un mécanisme de gestion de couloirs dans le cadre d'une opération pilote. Elle facilite également l'élaboration d'une convention ferroviaire harmonisée pour le transport de marchandises par chemin de fer. La Commission a conçu une série d'indicateurs de connectivité de transports intérieurs durable et a établi un observatoire international des infrastructures de transport. Elle a mis au point la

Méthode d'évaluation des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population au regard des objectifs de développement durable, dans le but de déterminer la mesure dans laquelle les partenariats public-privé et d'autres projets d'infrastructures respectent les exigences des objectifs de développement durable.

50. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a préparé un rapport examinant les répercussions de la COVID-19 sur la connectivité dans les domaines des transports et de la logistique dans les pays en développement sans littoral d'Amérique du Sud, qui présente une série de recommandations pour améliorer la facilitation du commerce et la connectivité des transports. La Commission économique a également préparé une analyse des progrès réalisés par les pays en développement sans littoral d'Amérique du Sud dans les domaines de la facilitation et de la numérisation de la logistique commerciale et a proposé des recommandations.

51. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a assuré une assistance technique, fourni des services de conseil et établi des plateformes de dialogue régional à l'intention des pays en développement sans littoral d'Asie. Au total, 250 représentants de ces pays ont participé aux sessions de renforcement des capacités dans le domaine des échanges et de la facilitation du commerce en 2019 et 2020. La Commission a apporté à la Mongolie un soutien en vue de son adhésion à l'Accord commercial Asie-Pacifique en septembre 2020. Elle aide les pays en développement sans littoral d'Asie à mener des négociations commerciales et a soutenu l'adhésion de plusieurs d'entre eux à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. La Commission, conjointement avec la Banque islamique de développement et l'Organisation de coopération économique, a apporté un appui au Kazakhstan et au Turkménistan pour leur permettre d'établir des liaisons avec les ports maritimes iraniens.

52. La Commission économique pour l'Afrique, conjointement au Programme des Nations Unies pour le développement et au Bureau de la coordination des activités de développement, faisant office de secrétariat conjoint de la Plateforme de collaboration régionale, a continué de contribuer à la mise en œuvre de cette dernière, qui a remplacé le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique en 2020. Cette plateforme a permis à 34 pays africains de bénéficier d'actions de plaidoyer et de planification de programmes en 2020, dans le cadre de la réponse socioéconomique apportée à la crise de la COVID-19 à l'échelle du système des Nations Unies. Elle a aussi appuyé la progression des interventions stratégiques à l'appui des objectifs de développement durable par l'intermédiaire du portail de données des Nations Unies sur le développement de l'Afrique et de la stratégie relative aux données et aux statistiques pour l'Afrique. La Plateforme et ses partenaires ont lancé la Plateforme africaine de fournitures médicales, qui est une plateforme numérique permettant aux pays africains d'acquérir des matériels médicaux et des vaccins certifiés, notamment contre la COVID-19.

53. La Plateforme et ses partenaires ont proposé un soutien technique virtuel aux pays ayant besoin d'un appui en matière de gestion et de restructuration de la dette par suite de la COVID-19. La CNUCED et la Commission économique pour l'Afrique ont plaidé en faveur de l'apport de nouvelles améliorations à l'Initiative de suspension du service de la dette ayant pour effet d'allonger la période considérée, d'élargissement des catégories de pays couverts et d'assurer la participation des créanciers privés.

54. La CNUCED a aidé les pays en développement sans littoral et de transit à se conformer aux obligations de l'Accord de l'OMC en matière de facilitation du commerce et de transit. Elle a appuyé l'automatisation des processus de dédouanement grâce à son programme de système douanier automatisé dans 21 pays

en développement sans littoral. Elle a également soutenu le renforcement des capacités lors des négociations d'adhésion du Soudan du Sud à l'OMC. La CNUCED a apporté un appui portant sur le commerce électronique à 11 pays en développement sans littoral, notamment le Rwanda qu'elle a aidé à formuler une stratégie nationale en ce domaine. Elle a continué de fournir une assistance technique et un appui au renforcement des capacités aux pays en développement sans littoral en vue de l'évaluation de la capacité nationale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et de la détermination des actions à mener en priorité. En février 2021, la CNUCED a présenté son indice composite des capacités productives qui permettent aux responsables de l'action publique de disposer d'une référence pour leur performance en matière de renforcement des capacités productives. Elle a également procédé à des examens de la politique d'investissement de l'Arménie, du Burkina Faso et de l'Ouzbékistan, et elle a continué d'apporter un appui technique aux pays en développement sans littoral dans le but d'améliorer le climat de l'activité économique. La CNUCED a apporté un soutien à 18 pays en développement sans littoral par l'intermédiaire du programme du Système de gestion et d'analyse de la dette.

55. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a élaboré des notes d'information et a organisé des webinaires sur la COVID-19 dans le but d'aider les gouvernements à adopter des approches nationales de relèvement et de réhabilitation prenant en compte les risques. Il a également apporté un appui technique à plusieurs pays en développement sans littoral dans le but de les aider à actualiser leurs stratégies de prévention des catastrophes en incluant les risques biologiques dans les approches de prévention et d'atténuation de multiples risques. En 2020, le Bureau a élaboré avec ses partenaires un document d'orientation sur la manière d'intégrer l'atténuation des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il a aidé les pays à formuler leurs stratégies nationales d'atténuation de risques de catastrophes tout au long de l'année 2020 dans le but d'assurer le respect de l'échéance fixée à cette même année pour la cible E du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030).

56. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'efforce de promouvoir des infrastructures et des échanges peu polluants en renforçant les capacités institutionnelles, notamment dans les pays en développement sans littoral. Par exemple, il aide la Mongolie à préparer un document d'orientation national concernant l'utilisation de carburants propres et les normes d'émission des véhicules. En République démocratique populaire lao, il renforce les capacités institutionnelles en vue de l'application de normes minimales de performance énergétique et de la mise en place d'un programme d'étiquetage relatif à l'efficacité énergétique des éclairages et des appareils ménagers. Il soutient également le passage à une économie verte grâce à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et de pratiques de consommation et de production durables dans sept pays en développement sans littoral. Le PNUE fournit à la Bolivie et au Paraguay une assistance technique pour renforcer leurs capacités dans les domaines environnementaux.

57. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) donne lieu à la fourniture d'un appui aux pays en développement sans littoral pour les aider à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. En 2020, 30 de ces pays avaient pris au moins une mesure pour formuler et appliquer des plans nationaux d'adaptation conformément aux directives de la Convention-cadre pour les processus d'établissement de ces plans. En juin 2021, seulement trois pays en développement sans littoral avaient préparé des plans nationaux d'adaptation et seulement l'un d'entre eux avait soumis sa deuxième contribution déterminée au niveau national à la Convention. Le Fonds vert pour le climat apporte également un

soutien plus rapide à une reprise résiliente face au climat après la pandémie. Vingt-trois pays en développement sans littoral ont obtenu un appui financier de 3 millions de dollars ayant pour objet de les aider à formuler leurs plans nationaux d'adaptation dans le cadre du programme de soutien à la préparation du Fonds vert pour le climat.

58. Le Centre du commerce international lance un certain nombre d'initiatives dans les pays en développement sans littoral afin d'accroître la compétitivité des micro-, petites et moyennes entreprises, de promouvoir les chaînes de valeurs nationales et régionales, de remédier aux obstacles non tarifaires de manière à faciliter les échanges et de donner des moyens d'action aux petits exploitants agricoles. En 2020, le Centre a aidé l'Afghanistan, le Burkina Faso et le Mali à mettre en place un portail de facilitation du commerce et a fourni un appui au Burkina Faso en vue de l'établissement du diagnostic de la compétitivité des petites et moyennes entreprises. Cette même année, il a aussi aidé le Burkina Faso, le Mali et le Niger à améliorer le cadre de leur activité économique et a facilité l'établissement de connexions entre les micro-, petites et moyennes entreprises et les marchés régionaux et internationaux. Au Kazakhstan et au Tadjikistan, il s'efforce d'améliorer la compétitivité du secteur des textiles et de l'habillement. Il soutient également le développement du commerce intrarégional et international dans cinq pays d'Asie centrale en renforçant leurs capacités institutionnelles et en rationalisant les procédures aux frontières.

59. L'Union internationale des télécommunications a contribué au renforcement des infrastructures, de la connectivité de la qualité des technologies de l'information et des communications, en poursuivant des initiatives régionales et différents programmes de renforcement des capacités. Elle a assuré un appui technique, par exemple, pour la formulation de la loi relative aux technologies de l'information et des communications au Burundi ; l'élaboration d'une politique nationale du haut débit au Lesotho ; la conception d'une stratégie nationale de cybersécurité en Eswatini et en République démocratique populaire lao ; la réforme de l'organisme de réglementation des technologies de l'information et des communications en République centrafricaine ; la conception du plan national des télécommunications au Paraguay ; la mise en place d'un point d'échange Internet national en Afghanistan, au Bhoutan et en Bolivie ; l'offre de formations portant sur la cybersécurité et les compétences numériques en Ouzbékistan ; la formation en informatique au Kirghizistan ; et l'élaboration du programme national de gestion du spectre des fréquences radioélectriques en République de Moldova.

60. En 2020, le Programme des Nations Unies pour le développement a apporté un soutien aux pays en développement sans littoral portant sur les évaluations de l'impact socioéconomiques de la COVID-19, les transformations structurelles, le renforcement des solutions numériques, l'amélioration de la gouvernance, la prévention des crises et l'accroissement de la résilience, la promotion d'énergies propres et durables et l'égalité femmes-hommes.

61. Le Fonds des Nations Unies pour la population a renforcé les systèmes de santé des pays en développement sans littoral pour leur permettre de faire face à la pandémie, notamment en accroissant leurs capacités et en fournissant des équipements de protection individuelle aux maternités. Il a également appuyé les priorités nationales de ces pays en leur fournissant des statistiques sur la population, en les aidant à tirer parti de leur dividende démographique et en encourageant l'égalité femmes-hommes.

62. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a apporté son soutien à l'intégration des normes et des solutions de gestion de l'énergie dans les processus d'industriels, à l'amélioration de l'accès à des sources d'énergie renouvelable et à la promotion de l'utilisation rationnelle des ressources dans les entreprises. Elle met en œuvre plusieurs programmes dans des pays en développement

sans littoral, notamment en Afghanistan, en Arménie, en République de Moldova et au Rwanda. Ces derniers concernent la formulation de la politique industrielle et l'établissement de statistiques, le développement des petites et moyennes entreprises ; la facilitation du commerce et la compétitivité des entreprises ; la promotion de l'accès à l'énergie ; et la gestion de l'environnement. En 2020, le Conseil d'administration de l'Organisation a approuvé la conception de nouveaux programmes de pays pour le Burundi et l'Ouganda. L'Organisation a mis en œuvre des programmes de partenariat pays dans quatre autres pays en développement sans littoral, à savoir l'Éthiopie, le Kirghizistan, le Rwanda et la Zambie.

63. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a apporté un soutien à l'Éthiopie dans les domaines de la santé et de l'éducation en installant des systèmes alimentés par des énergies renouvelables, en acquérant des fournitures et des matériels médicaux et en dotant certains établissements secondaires d'une connexion par satellite. Le Bureau a mené à bien, au Mali, la réhabilitation du port de pêche de Kona et il soutient, au Soudan du Sud, le projet de filet de sécurité lancé en 2020. Au Paraguay, il a apporté son appui à la modernisation de l'agriculture familiale, au renforcement des systèmes de santé, à la fourniture de rations alimentaires et à la gestion des projets d'infrastructure grâce à l'apport de financements structurés.

64. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture s'est attaquée aux problèmes de la sécurité alimentaire et de la nutrition, a assuré l'intégration d'une agriculture intelligente face au climat dans les plans nationaux et a élaboré des produits de savoirs dans le but d'aider la prise de décision dans le domaine de la politique alimentaire. Elle a coordonné l'action poursuivie à grande échelle pour faire face à la recrudescence du criquet pèlerin dans certains pays en développement sans littoral. L'Organisation soutient la formulation d'une stratégie de réduction des pertes alimentaires grâce à l'amélioration des pratiques de gestion post-récolte au Botswana, en Eswatini, en Éthiopie, au Rwanda, en Zambie et au Zimbabwe. Elle fournit également un appui aux chaînes de valeur agricoles intelligentes face au climat au Niger, au Rwanda, en Zambie et au Zimbabwe, ainsi qu'au renforcement des capacités des services de vulgarisations nationaux en Azerbaïdjan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan. Douze pays en développement sans littoral bénéficient de son initiative « Main dans la main » qui a pour objet d'accroître la quantité, la qualité et l'accessibilité d'aliments nutritifs. L'Organisation assure également une assistance technique pour l'établissement de statistiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition aux pays en développement sans littoral.

65. L'Agence internationale de l'énergie atomique a apporté un appui technique, notamment pour accroître la productivité agricole et promouvoir l'industrialisation de l'agriculture ; donner accès à des sources d'énergie propre d'un coût abordable ; construire des infrastructures pour des applications nucléaires ; encourager la formulation de politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation ; renforcer les capacités des pays en développement sans littoral dans les domaines de la recherche et de l'innovation ; traiter des questions concernant les changements climatiques ; et éliminer les obstacles à la réalisation de l'objectif d'égalité femmes-hommes. L'Agence a également fourni des matériels de test et de diagnostic de la COVID-19 à 28 pays en développement sans littoral.

66. L'Organisation de l'aviation civile internationale a mis en œuvre des projets de coopération technique dans le domaine de l'aviation civile, qui ont contribué à renforcer les institutions, les infrastructures et les capacités de supervision en ce domaine dans 11 pays en développement sans littoral. Dans le cadre de ses projets régionaux et sous-régionaux, elle a appuyé le renforcement des capacités dans les

domaines de la sécurité, des communications, de la navigation et de la surveillance. L'Organisation fournit, par l'intermédiaire du Conseil sur la relance de l'aviation, des conseils aux gouvernements et aux opérateurs du secteur sur le redressement des activités économiques à la suite de la COVID-19.

67. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle aide 21 pays en développement sans littoral à intégrer la question de la propriété intellectuelle dans leur politique nationale de développement de manière à créer des conditions propices à la constitution d'actifs de propriété intellectuelle ayant une valeur économique. Elle continue aussi à fournir aux pays en développement sans littoral un soutien pour la mise en œuvre d'un certain nombre de projets d'assistance technique concernant le transfert de technologies, l'écosystème de l'innovation, les images de marque et les droits de propriété intellectuelle.

68. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables a encouragé le passage à des énergies renouvelables. Elle a continué à aider les pays en développement sans littoral à évaluer les conditions nécessaires pour accélérer le recours à des énergies renouvelables au moyen d'un outil d'évaluation de leur état de préparation en matière d'exploitation des ressources renouvelables. L'Agence maintient le soutien qu'elle apporte à ses pays membres, notamment les pays en développement sans littoral, en vue de l'adoption d'objectifs plus ambitieux en matière d'énergie renouvelable dans leur contribution déterminée au niveau national. Elle assure un appui technique pour promouvoir des solutions décentralisées basées sur des énergies renouvelables afin de favoriser la réalisation de multiples cibles des objectifs de développement durable et d'élargir l'accès des centres de santé primaires ruraux à l'électricité.

69. Le Comité de la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce et le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges ont continué à fournir une assistance technique à la mise en œuvre de l'Accord. L'Organisation a coordonné les sessions du Bilan de l'aide pour le commerce 2021 dans le but d'examiner les répercussions de la pandémie sur les échanges. L'une de ces sessions a été consacrée aux pays en développement sans littoral ; cette dernière a débouché sur des recommandations pour une reprise résiliente permise, notamment, par un renforcement de la connectivité grâce à la numérisation des mesures de gestion aux frontières, à une application plus rigoureuse de l'Accord et au soutien de l'initiative Aide pour le commerce. Le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges a lancé, avec ses partenaires, un répertoire d'informations ayant trait à la facilitation du commerce dans le contexte de la COVID-19.

70. L'Organisation mondiale des douanes a préparé le « Recueil des meilleures pratiques dans le domaine du transit » qui a été approuvé par la Commission de politique générale et par le Conseil en décembre 2020. Elle poursuit également des travaux visant à harmoniser les procédures douanières dans le domaine des transports ferroviaires. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'Organisation soutient les efforts déployés par les administrations douanières pour faciliter les mouvements transfrontaliers des fournitures essentielles, et pour protéger le personnel des douanes grâce à l'adoption de résolutions et à l'établissement de documents directifs non contraignants.

71. Le Fonds commun pour les produits de base a continué de soutenir des projets appuyant la transformation économique structurelle du secteur des produits de base dans les pays en développement sans littoral. En 2020, deux projets émanant de pays en développement sans littoral ont été soumis à son examen en vue de l'octroi d'un financement portant au total sur un montant de 3,8 millions de dollars. Le Fonds soutient également certains fonds d'investissement à impact visant le développement du secteur des produits de base, qui ont plusieurs investissements dans des pays en développement sans littoral, notamment en Afrique. Depuis le début de la pandémie

de COVID-19, le Fonds a lancé deux initiatives importantes qui apportent un soutien supplémentaire aux petites et moyennes entreprises agricoles.

72. L'Union internationale des transports routiers a lancé une action de renforcement des capacités des pays en développement sans littoral et des pays de transit en vue de la mise en œuvre de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR, et a appuyé la rapide numérisation des procédures TIR. Elle a également facilité et accéléré le processus administratif concernant l'échange électronique de documents de transport, notamment de lettres de voiture et d'autorisations électroniques (e-CMR).

73. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a poursuivi des activités de renforcement des capacités, a organisé des formations ciblées et a fourni un soutien technique pour renforcer la facilitation du commerce, le développement du transport en transit et la formulation de réglementations relatives aux douanes et au passage des frontières. Elle a mis en œuvre des projets visant à améliorer la connectivité et la sécurité, à faire prendre conscience des risques sécuritaires pouvant découler des changements climatiques et à y faire face.

74. Le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral a effectué des analyses et a établi des rapports concernant la situation de la COVID-19 pour les pays en développement sans littoral en ayant recours aux médias sociaux et à son site Web officiel.

75. Le Fonds monétaire international a fourni un appui à 23 pays en développement sans littoral, qui ont reçu des financements d'urgence ou bénéficié de programmes à hauteur de 5,5 milliards de dollars en raison de la pandémie. Douze des pays en développement sans littoral les plus pauvres ont obtenu un allègement de leur dette. Le Fonds monétaire propose d'effectuer une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux de 650 milliards de dollars. Le groupe des pays en développement sans littoral recevrait un montant de l'ordre de 11,4 milliards de dollars, qui contribuerait à répondre à leurs besoins d'actifs de réserve à long terme et accroîtrait fortement les liquidités dont ils disposent. Le Fonds monétaire a également fourni son appui à l'allègement du service de la dette par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes à 10 pays en développement sans littoral en 2020, qui a doté ces derniers d'une marge de manœuvre budgétaire leur permettant d'accroître leurs dépenses dans des domaines prioritaires.

76. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international soutiennent la mise en œuvre de l'Initiative de suspension du service de la dette, dont la durée a été prolongée jusqu'à la fin de décembre 2021. Au total, 14 des 22 pays en développement sans littoral admissibles à bénéficier de cette initiative ont demandé à participer au programme. Les emprunteurs bénéficiant de l'Initiative s'engagent à utiliser les ressources libérées pour accroître les dépenses sociales, sanitaires et économiques qu'ils effectuent pour faire face à la crise.

77. Les banques multilatérales de développement ont accru leur appui aux pays en développement après l'arrivée de la COVID-19. Le Groupe de la Banque mondiale a mis à disposition des financements à hauteur de 160 milliards de dollars, dont 50 milliards de dollars proviennent de l'Association internationale de développement, pour les secteurs sanitaires, économiques et sociaux. Des ressources ont également été apportées par la Banque africaine de développement (10 milliards de dollars), la Banque asiatique de développement (plus de 20 milliards de dollars) et la Banque interaméricaine de développement (21,6 milliards de dollars). Près de 50 % des financements de la Banque mondiale liés à la COVID-19 sont assortis de conditions concessionnelles ou sont consentis sous forme de dons : les engagements envers les

pays en développement sans littoral représentent environ 12 milliards de dollars au titre de 132 projets.

78. La Banque africaine de développement a lancé un plan d'action relatif à la dette ainsi qu'une nouvelle stratégie de la gouvernance économique en Afrique, deux initiatives qui aideront les pays à faire face à leur endettement. Dans le cadre de ses stratégies pour la coopération et l'intégration régionales, la Banque asiatique de développement a accru l'ampleur de ses financements et de son assistance technique aux pays en développement sans littoral, essentiellement dans les secteurs des transports et de l'énergie, en particulier dans la région de l'Asie centrale. Elle a aussi fourni un appui au Bhoutan et au Népal axé sur le secteur des transports, aidé la Chine et la Mongolie à développer une zone de coopération économique le long du corridor 4 du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, et soutenu les efforts de la République démocratique populaire lao pour renforcer la sécurité sanitaire dans la région. La Banque interaméricaine de développement a apporté des ressources financières à la Bolivie et au Paraguay dans les secteurs des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et des communications.

V. Conclusions et recommandations

79. Les répercussions de la COVID-19 ont aggravé les vulnérabilités des pays en développement sans littoral. L'imposition de restrictions aux frontières a, en particulier, entravé la circulation de biens et de services essentiels, accru le coût déjà élevé des échanges et aggravé les retards. La pandémie a diminué le volume des échanges, ralenti la croissance économique, augmenté les taux de pauvreté et creusé les inégalités. De nombreux pays en développement sans littoral n'ont pas les moyens de renforcer leur riposte sanitaire et d'atténuer les conséquences de la crise. Les effets à long terme sur les perspectives de développement seront probablement importants, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable. Il sera nécessaire de prendre des mesures robustes pour soutenir la reprise des pays en développement sans littoral.

80. Il importe d'appuyer d'urgence l'élargissement de l'accès des pays en développement sans littoral aux vaccins, notamment dans le cadre d'un plan de vaccination mondiale et grâce à un appui international à l'achat de vaccins et à l'initiative COVAX. Il faut aussi que la communauté internationale soutienne la coopération régionale dans le domaine de la santé pour aider les pays en développement sans littoral et leurs voisins à se doter de systèmes de santé résilients.

81. Il est essentiel d'avoir des systèmes de protection sociale robustes et de vaste portée pour assurer un appui aux groupes vulnérables en situation de crise, stabiliser la demande globale et empêcher les pays de sombrer dans une profonde récession. La plupart des pays en développement sans littoral n'ont pas de système de ce type. Il faudra, à terme, renforcer les systèmes de protection sociale de ces pays et veiller à ce qu'ils prennent en compte les besoins particuliers des femmes et des hommes.

82. La COVID-19 a accru la nécessité de fournir un appui aux pays en développement sans littoral et aux pays de transit pour leur permettre d'assurer la poursuite des opérations au niveau de leurs réseaux de transport et aux frontières, et de faciliter la circulation des biens et des services durant les crises. Les pays appartenant à ces deux groupes, ainsi que les organisations régionales, sont encouragés à collaborer dans le but d'assurer le bon fonctionnement des couloirs de transit, de transport et de commerce et d'assurer la liberté de transit conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce et le Protocole d'amendement à

la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers.

83. Le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales devraient fournir un appui plus important aux pays en développement sans littoral et aux pays de transit pour leur permettre d'accroître la résilience des activités de transit et de facilitation du commerce. Ces deux groupes de pays sont encouragés à numériser les dernières procédures sur papier, à mettre en place des systèmes de paiement électronique, à investir dans des modes d'inspection non intrusifs et à recourir à l'analyse des données pour gérer les risques. Il est important que les meilleures pratiques permettant de promouvoir la connectivité et le bon passage des frontières par les marchandises adoptées en réponse à la pandémie soient dûment recensées et partagées avec les pays en développement sans littoral et les pays de transit.

84. Les pays en développement sans littoral et de transit sont encouragés à poursuivre leurs efforts pour adhérer aux conventions multilatérales concernant le transport de transit et le commerce. Le système des Nations Unies et les organisations internationales et régionales devraient, en collaboration avec les États Membres, renforcer les instruments juridiques internationaux et régionaux existants en vue de leur emploi dans des situations de pandémie.

85. Il est essentiel que les pays en développement sans littoral intègrent la connectivité numérique dans leurs stratégies de développement, adoptent des cadres réglementaires favorables aux technologies émergentes, ramènent le coût de l'Internet à haut débit à un niveau abordable et améliorent leurs partenariats avec les pays de transit de manière à réduire la fracture numérique et remédier aux disparités entre les zones rurales et urbaines et entre les hommes et les femmes. Le soutien des partenaires de développement, du système des Nations Unies et des organisations internationales et régionales revêtira une importance fondamentale à cet égard.

86. Il faudra, pour reconstruire mieux, faire des énergies renouvelables un élément central des plans de relance verte à l'issue de la pandémie de COVID-19, encourager la poursuite à plus grande échelle d'investissements visant à promouvoir une alimentation en électricité durable et d'un coût abordable, remédier aux disparités entre les zones rurales et urbaines et entre les hommes et les femmes, et accroître l'accès des ménages pauvres et vulnérables à des combustibles de cuisson propres et à l'électricité.

87. Maintenant que les pays en développement sans littoral entreprennent de mettre en œuvre leurs plans de relance, il leur faut disposer de robustes infrastructures physiques de transport pour améliorer la connectivité et combler les déficits existants. Ces pays ont besoin d'un soutien international pour renforcer les capacités dont ils disposent pour préparer une réserve de projets d'infrastructures de transport viables.

88. Il est urgent d'accroître l'appui apporté pour répondre aux besoins concernant les capacités au niveau de l'offre et les infrastructures commerciales dans le but de créer une valeur ajoutée et de diversifier les exportations, et aussi de renforcer l'entrepreneuriat et l'innovation. Il est nécessaire d'accroître la coopération et la coordination internationales pour faire face aux défis actuels en créant des marchés ouverts et prévisibles propices à une reprise solide et inclusive dans les pays en développement sans littoral. Il importe de resserrer la coopération et d'accroître le soutien pour assurer le financement des échanges et remédier aux obstacles auxquels sont confrontées les femmes poursuivant des activités dans le domaine du commerce.

89. La crise mondiale actuelle provoquée par la COVID-19 continue de gravement menacer les perspectives de développement des pays en développement sans littoral qui n'ont que des ressources limitées pour faire face à la pandémie. Il est urgent que la communauté internationale fasse bénéficier ces pays d'une aide au développement

supplémentaire et prévisible en leur accordant des ressources financières selon des modalités souples, à des conditions concessionnelles et à décaissement rapide pour les aider à forger une reprise résiliente. La poursuite des efforts d'allègement de la dette revêt une importance cruciale pour la reprise durable de ces pays après la pandémie. Il est également important que les pays d'accueil s'efforcent de prévenir le rapatriement des travailleurs migrants et stabilisent les débouchés économiques de ces derniers de manière à permettre de porter les envois de fonds aux niveaux observés avant la pandémie.

90. Outre qu'ils sont une source de financement extérieur, les investissements étrangers directs peuvent également contribuer à promouvoir les capacités de production et l'apport de modifications structurelles et, doivent donc avoir la priorité dans les pays en développement sans littoral. Ces derniers sont encouragés à créer un cadre propice au développement du secteur privé de manière à accroître les investissements intérieurs et étrangers.

91. Les pays en développement sans littoral sont encouragés à réduire dans toute la mesure du possible les obstacles réglementaires rencontrés par les entrepreneurs et les micros-, petites et moyennes entreprises et à les aider en leur donnant accès à des financements, notamment dans le cadre de programmes de prêt donnant lieu, par exemple, au financement des fonds de roulement, à l'octroi de subventions ou de garanties et à d'autres types d'aide. Ces pays devraient, avec l'appui des partenaires de développement et d'organisations pertinentes, promouvoir le dialogue entre le secteur public et le secteur privé, encourager le partage des meilleures pratiques propices à l'entrepreneuriat, promouvoir des interactions et des contacts entre les entreprises et favoriser le transfert de compétences et de technologies.

92. Les pays en développement sans littoral doivent absolument poursuivre des programmes équilibrés, conçus de manière à relancer l'activité économique tout en protégeant la santé publique. La coopération régionale peut contribuer à assurer le maintien des opérations des secteurs les plus durement touchés (comme le transport, le commerce, le tourisme et la santé), tout en préparant la reprise de l'ensemble de l'économie après la pandémie.

93. Les changements climatiques continuent de menacer les pays en développement sans littoral. Ces derniers doivent recenser et préparer des projets susceptibles d'être financés, pour pouvoir obtenir des ressources financières du Fonds vert pour le climat et d'autres entités qui leur permettront de répondre à leurs besoins d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Il sera nécessaire de renforcer l'appui international afin de constituer et de renforcer les capacités d'adaptation nationales des pays en développement sans littoral et de préparer des projets pouvant bénéficier de concours financiers donnant accès à des fonds climatiques.

Annexe

Tableaux statistiques

Tableau 1

Produit intérieur brut, taux de croissance, aide publique au développement et investissement étranger direct

Pays en développement sans littoral	PIB (prix constants de 2015, milliards de dollars des États-Unis)		Croissance du PIB réel (pourcentage)		Aide publique au développement (prix constants de 2019, millions de dollars des États-Unis)		Flux d'investissements étrangers directs (millions de dollars des États-Unis)	
	2018	2019	2019	2020	2018	2019	2019	2020
Afghanistan	19,8	20,1	3,0	-3,8	3 729	4 140	39	13
Arménie	12	12,9	7,6	-6,9	138	417	254	117
Azerbaïdjan	52,3	53,5	2,2	-3,9	85	119	1 504	507
Bhoutan	23,4	24,2	5,3	0,0	106	179	2,71	2,51
Bolivie (État plurinational de)	37,4	38,2	2,2	-8,0	710	708	-217	-1 048
Botswana	16,2	16,7	3,0	-8,5	86	68	94	80
Burkina Faso	14,2	15	5,7	-1,6	1 160	1 108	163	149
Burundi	3,1	3,1	1,8	-3,3	442	554	1	6
Eswatini	4,3	4,4	1,0	-3,3	121	71	130	41
Éthiopie	79,4	86	8,3	-0,5	4 859	4 677	2 549	2 395
Kazakhstan	202,0	211,0	4,5	-2,6	77	53	2 874	3 877
Kirghizistan	7,6	7,9	4,5	-7,5	432	443	404	-330,5
Lesotho	2,4	2,5	1,2	-3,0	154	140	118	102
Macédoine du Nord	10,7	11,1	3,6	-5,8	1 281	1 439	446	274
Malawi	7,2	7,6	5,2	0,2	1 265	1 168	822	98
Mali	16,3	17,3	6,6	-2,1	1 524	1 816	721	308
Mongolie	13,5	14,2	6,5	2,3	253	341	2 443	1 719
Népal	24,2	25,9	7,0	-0,5	325	311	185	126
Niger	11,5	12,1	5,8	-2,0	1 430	1 333	717	367
Ouganda	29	31	4,9	-0,5	1 922	2 030	1 259	823
Ouzbékistan	95,6	101	5,6	0,5	1 043	1 152	2 316	1 726
Paraguay	40,9	41,1	0,0	-1,6	166	139	522	568
République centrafricaine	1,9	2	3,0	-2,0	641	689	26	35
République de Moldova	8,8	9,1	3,5	-5,6	161	127	503	55
République démocratique populaire lao	17,5	18,3	4,7	0,5	577	622	557	968
Rwanda	10,2	11,2	9,4	1,1	1 100	1 168	354	135
Soudan du Sud	6,1	6,2	11,3	-7,2	1 563	1 677	-232	18
Tadjikistan	10,1	10,9	7,5	3,0	398	361	213	107
Tchad	11,4	11,7	3,0	-3,4	856	642	567	558
Turkménistan	43,2	44,6	3,0	5,6	20	25	2 129	1 169
Zambie	23,3	23,6	1,4	-3,5	996	948	548	234
Zimbabwe	22,1	20,3	-8,3	-9,8	783	844	280	194
Total/moyenne	856,7	891,7	4,3	-2,4	28 401	29 506	22 292	15 392

Source : Division de statistique, Organisation de coopération et de développement économiques, et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Tableau 2
Exportations de marchandises : total, part du commerce mondial et ventilation par secteur

<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>Exportations de marchandises (prix courants, millions de dollars des États-Unis)</i>		<i>Exportations de marchandises, part du commerce mondial (pourcentage)</i>		<i>Produits primaires (pourcentage du total des exportations)</i>		<i>Produits manufacturés (pourcentage du total des exportations)</i>	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Afghanistan	864	783	0,005	0,004	97	96	3	4
Arménie	2 640	2 544	0,014	0,014	77	80	23	20
Azerbaïdjan	19 636	13 741	0,103	0,078	97	96	3	4
Bhoutan	594	433	0,003	0,002	44	40	56	60
Bolivie (État plurinational de)	8 757	7 015	0,046	0,040	94	94	6	6
Botswana	5 241	4 221	0,028	0,024	94	94	6	6
Burkina Faso	3 239	4 491	0,017	0,026	96	97	4	3
Burundi	180	205	0,001	0,001	94	94	6	6
Eswatini	2 002	1 638	0,011	0,009	32	33	68	67
Éthiopie	2 788	3 476	0,015	0,020	77	75	23	25
Kazakhstan	57 309	46 447	0,301	0,264	87	84	23	26
Kirghizistan	1 986	1 965	0,010	0,011	79	83	21	27
Lesotho	1 063	934	0,006	0,005	37	39	63	61
Macédoine du Nord	7 189	6 635	0,038	0,038	15	16	85	84
Malawi	913	788	0,005	0,004	93	89	7	11
Mali	3 693	4 212	0,019	0,024	93	94	7	6
Mongolie	7 620	7 576	0,040	0,043	98	98	2	2
Népal	968	818	0,005	0,005	32	30	68	70
Niger	1 126	925	0,006	0,005	83	85	17	15
Ouganda	3 472	3 636	0,018	0,021	84	88	16	12
Ouzbékistan	14 024	13 281	0,074	0,076	74	73	26	27
Paraguay	7 652	8 529	0,040	0,049	85	85	15	15
République centrafricaine	147	120	0,001	0,001	74	78	26	22
République de Moldova	2 779	2 485	0,015	0,014	44	44	56	56
République démocratique populaire lao	5 806	6 050	0,031	0,034	73	74	27	26
Rwanda	1 166	1 400	0,006	0,008	92	83	8	17
Soudan du Sud	1 610	915	0,008	0,005	29	31	71	69
Tadjikistan	1 174	1 838	0,006	0,010	77	88	23	12
Tchad	3 205	2 155	0,017	0,012	99	99	1	1
Turkménistan	9 695	7 120	0,051	0,040	94	94	6	6
Zambie	7 047	7 805	0,037	0,044	87	90	13	10
Zimbabwe	4 269	4 057	0,022	0,023	86	89	14	11
Total/moyenne	189 853	168 238	0,999	0,957	83	82	17	18

Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.